



PETR Grand Clermont (Siren : 200048171)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Clermont-Ferrand
Arrondissement	Clermont-Ferrand
Département	Puy-de-Dôme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/10/2014
Date d'effet	23/10/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Dominique ADENOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	72 Avenue d'Italie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	63000 CLERMONT FERRAND
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	439 071
-----------------------------	---------

Densité moyenne	339,12
-----------------	--------

Périmètres

Nombre total de membres : 4
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
63	CA Riom Limagne et Volcans (200070753)	CA
63	CC Billom Communauté (200067627)	CC
63	CC Mond'Arverne Communauté (200069177)	CC
63	Clermont Auvergne Métropole (246300701)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Etudes et programmation
<i>Le PETR a pour compétence l'élaboration, l'approbation, la mise en ?uvre, le suivi et la révision du projet de territoire du Grand Clermont. La PETR a pour compétence de mener des réflexions, de définir des orientations et des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire. Le PETR est compétent pour s'engager contractuellement au nom de ses membres, avec l'union Européenne, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre de contrats spécifiques au PETR dans les domaines du développement, de l'aménagement et de la solidarité entre les territoires. Les missions déléguées au PETR sont déterminées dans les conditions de l'article L5741-2II du CGCT.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)